

[Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation] (P206.3)

1- Définition	<i>Dimension développement durable</i>	Performance environnementale : gestion des boues
	<i>Finalité</i>	L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires
	<i>Définition</i>	- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur - Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille
	<i>Unité</i>	Sans dimension (exprimé par un pourcentage)
	<i>Fréquence de détermination</i>	Annuelle. La date d'évacuation doit être comprise entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	Seuls les services comportant au moins une station d'épuration sont concernés
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	- Liste des filières conformes pour le service. Les filières de traitement peuvent être (non exhaustif) : la valorisation agricole, le compostage, la décharge agréée, l'incinération. L'évacuation de boues vers une autre station d'épuration ou un point de rejet sur un réseau de collecte peut être considérée comme étant une filière conforme si l'entité qui réceptionne les boues a donné son autorisation (existence d'une convention de réception des effluents) et si elle-même dispose d'une filière conforme - Pour chaque filière, données montrant la conformité de la filière à la réglementation (autorisations préfectorales) dont la siccité minimale à respecter - Pour chaque station et chaque filière conforme ou non conforme, tonnage de matières sèches (TMS) des boues évacuées dans l'année. Les boues évacuées sont celles qui sont issues de la file boue et qui sont transportées en dehors de la station (sauf incinération sur site : dans ce cas sont pris en compte les tonnages de boues avant leur incinération) - Le tonnage total des boues évacuées en TMS doit être égal à la somme de toutes les destinations conformes et non conformes (cohérence des données)
	<i>Producteur des données</i>	Opérateur des stations d'épuration des eaux usées, qui doit rechercher les informations auprès des autres opérateurs (transport, traitement des boues)
	<i>Échelle de calcul</i>	L'indicateur est à calculer pour chaque station d'épuration
	<i>Règles de calcul</i>	Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données</i>	- La liste des filières conformes doit être mise à jour régulièrement. Les données doivent être saisies tout au long de l'année et d'une manière qui en garantisse la traçabilité. Pour chaque filière conforme doivent être disponibles les autorisations réglementaires, les documents d'identification et d'organisation - Les boues stockées sur la station mais non-évacuées ne sont pas prises en compte - On veillera à ne pas faire de double compte des boues en cas d'évacuation sur une autre station d'épuration ou sur un autre réseau de collecte - On privilégiera pesée des boues brutes et mesure de la siccité pour calculer le tonnage en matières sèches. L'estimation par défaut à partir du volume et de la densité peut être très imprécise

	<i>Degré de confiance</i>	Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	Le taux à l'échelle du service résulte de la consolidation des taux de chaque station d'épuration. Cette consolidation est faite en pondérant le taux de chaque station par les TMS totales de boues évacuées
3- Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	Présence localement de filières conformes, réglementation vis-à-vis des transports de déchets, niveau d'exigence de la population et politique locale sur l'environnement
	<i>Indicateurs liés</i>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
	<i>Règles pour l'interprétation au niveau local</i>	- La mise en place de filières conformes à proximité et le coût d'évacuation sont déterminants pour l'évolution de cet indicateur au niveau local - Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre services	<i>Différences de contexte</i>	Réglementation locale et sensibilité des populations aux problèmes environnementaux, coût et niveau technologique de traitement des boues, présence des organismes de contrôle, facilité à mettre en place des filières conformes, nature et dosage des produits de traitement
	<i>Effets méthodes</i>	Les effets méthodes sont liés au sérieux de la mesure des tonnages de boues et au bon enregistrement des tonnages selon chaque filière. La siccité lors du pesage est un paramètre important qui influe directement sur le calcul des tonnes de matières sèches
	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	- Il n'est pas nécessaire d'exiger un niveau de précision déraisonnable pour cet indicateur - Pour comparer les résultats entre services, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance